

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2019

1-Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies : la Commune va adhérer au groupement , le Maire ayant exposé que la Commune pourrait faire entre 5 et 10% d'économie en adhérant à ce groupement d'achat sur sa consommation annuelle. Ce groupement est piloté par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

2-Etudes pour le quartier de Runabat : la Commune va solliciter d'une part l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2019 et d'autre part Morlaix Communauté pour obtenir des subventions afin de financer les études qui porteront sur l'aménagement, les liaisons douces l'évolution de l'immobilier...A terme elles contribueront à la déclaration d'utilité publique

3- Destruction des frelons asiatiques : le Conseil municipal a décidé par dix voix et une abstention de reconduire le dispositif pour 2019, à savoir le remboursement intégral de la destruction des nids avec pour condition de faire appel à un organisme agréé.

4-Rétrocession d'une case dans le colombarium à la Commune : un usager a sollicité la Commune pour le remboursement des frais engagés en 2015 d'un montant de 250€ (sur 30 ans). Il a été décidé de lui rendre au prorata du temps restant à savoir 216€66

5-Choix organisme bancaire pour la Maison des Assistantes Maternelles : le Crédit Mutuel de Bretagne a été retenu sur sa proposition de prêt de 300 000€ sur 20 ans au taux fixe de 1.55%.

6- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère :

Article 2 : précisions de l'objet du syndicat

Article 4 : l'article L5211-11 du CGCT précise les conditions de réunion (semestrielle et non annuelle). Le quorum tient compte des membres présents (et non présents ou représentés)

Article 10 et 11 : les procédures d'adhésion et de retrait sont précisées

Article 12 et 13 : là encore il s'agit de détailler l'article du CGCT

7- Demande de subvention pour la poursuite de la restauration des retables : modification des vitrines et remise en place :

Monsieur TIRILLY, Adjoint au Patrimoine a expliqué que la restauration des retables avançait bien et qu'ils étaient en meilleur état que prévu initialement. Une vitrine ayant été cassée pendant la manipulation, il y a lieu de prévoir leur remplacement en privilégiant les aérations naturelles pour minimiser les moisissures et en se penchant sur l'aspect sécuritaire avec des vitrines plus légères et plus solides.

Après ces explications, il a été décidé de solliciter la Direction Régionale des Affaires culturelles pour la moitié et le Conseil Départemental pour le quart, la dépense étant estimée à 15 000€ H.T.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité hormis le point n°3